



CARPA et virement sur le compte du client

Par **amedeto**, le **24/08/2014 à 15:13**

Bonjour,rnrnMa question est la suivante.rnrnLa CARPA peut-elle verser directement sur mon compte le montant du chèque perçu suite à une transaction une fois toutes vérifications effectuées.rnrnOu doit-elle obligatoirement passer par mon avocat qui me transférera après le montant de la transaction.rnrnMa crainte est de perdre encore du temps une fois que la partie adverse aura réglé la transaction.rnrnBien cordialement.

Par **nono11**, le **30/09/2014 à 16:36**

La CARPA peut faire un chèque à l'ordre du client si l'avocat lui demande mais elle l'enverra à l'avocat, lequel est titulaire du compte

Par **Fouinette1978**, le **15/07/2017 à 07:37**

BonjourrnrnLa carpa à réaliser un virement le 12 juillet sur mon compte mais je n'est tou jours rien .rnSavait le délais de virement .rnMerci

Par **BrunoDeprais**, le **15/07/2017 à 10:07**

BonjourrnrnSi le virement a bien été effectué le 12 vous l'aurez lundi ou mardi.rnUn Virement Sepa, c'est un a deux jours, et hier était férié, et là nous sommes le WE.

Par **Kiki 02100**, le **29/10/2019** à **12:38**

Comment savoir si la CARPA a fait le virement sur mon compte personnel ou celui-là mon avocat